



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7399^e séance

Jeudi 5 mars 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Delattre	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Ried
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Adamu
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Woodifield
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'évaluation stratégique de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye (S/2015/113)

Lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2015/128)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2015/144)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'évaluation stratégique de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye (S/2015/113)

Lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2015/128)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2015/144)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/158, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/144, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, ainsi que sur le document S/2015/113, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'évaluation stratégique de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/128, qui contient le texte d'une lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011).

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2208 (2015).

La séance est levée à 15 h 5.